



Le Secrétaire Général,

Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux

Marcoussis, le 13 janvier 2012

Par courrier électronique

Objet : Modifications de date, heure ou lieu de rencontres

Monsieur le Président,

Suite à plusieurs dysfonctionnements constatés lors des demandes de modification de date, d'heure de coup d'envoi et/ou de lieu de rencontres officielles reçus par courrier électronique depuis le début de la saison, la Commission des Epreuves fédérales, réunie le 11 janvier 2012 à Marcoussis, a décidé que désormais seules les demandes validées par les deux clubs dans le respect des conditions prévues à l'article 417-1 des règlements généraux de la FFR, seront retenues.

A cet effet, chaque demande devra comporter :

- Le cachet des clubs concernés,
- La signature des clubs concernés
- Le nom et la fonction des signataires

Toutes les demandes devront être adressées soit par courrier à l'attention du Service des Compétitions de la FFR, soit par télécopie (01 69 63 67 21), soit par courriel (gregory.marion@ffr.fr). Dans ce dernier cas, les documents justificatifs devront être scannés.

Je vous saurai gré de bien vouloir communiquer cette information auprès de l'ensemble de vos clubs participant à des compétitions fédérales.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations sportives et amicales les meilleures.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Doucet', written over a horizontal line.

Alain DOUCET

Cc: P. CAMOU, R. HOURQUET, JL. BARTHES, O. KERAUDREN, G. DUZAN & JC. LEVRIER

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY